



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Circulaire 8565

du 29/04/2022

Appel aux candidats - Promotion - Fonction de directeur -
Centres psycho-médico-sociaux

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 29/04/2022
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Emplois de directeur à conférer par promotion
-----------------------	---

Mots-clés	Appel - Directeur - CPMS
-----------	--------------------------

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur Centres psycho-médico-social Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les organisations syndicales
--

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Éducation

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
LIJNEN Nicolas	Direction générale des Personnels de l'Education	02/413.31.84 nicolas.lijnen@cfwb.be



Emplois de directeur à conférer par promotion dans les Centres psycho-médico- sociaux

DATE DE PUBLICATION : 29 AVRIL 2022

Rédacteur : Nicolas LIJNEN

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver, en annexe de la présente, un appel aux candidats à une promotion dans la fonction de directeur d'un Centre psycho-médico-social.

Cette circulaire est également disponible sur les sites :

- www.enseignement.be/circulaires
- www.w-b-e.be

Pour toute question éventuelle au sujet de cette circulaire, je vous invite à écrire un mail à l'adresse suivante : nicolas.lijnen@cfwb.be

Je vous remercie.

Le Directeur général,

Manuel DONY

Destinataires de la circulaire

Cette circulaire est à destination des:

- conseillers psycho-pédagogique
- au sein d'un CPMS de Wallonie-Bruxelles Enseignement

Objet de la circulaire

Candidature à la fonction de directeur dans un **CPMS** de Wallonie-Bruxelles Enseignement

Procédure

Remplir le formulaire:

- Annexe 1 : Acte de candidature à un emploi de directeur

A joindre à la demande :

- Une copie de l'arrêté de nomination à la fonction de conseiller psycho-pédagogique ;
- Une copie des certificats de capacités ;
- Une copie des bulletins de signalement et des éventuels rapports d'inspection ;
- Un relevé des interruptions de service pour maladie (disponibilité pour maladie), maternité, allaitement (congé parental), service militaire, rappel sous les armes, convenance personnelle, etc. (Annexe 2 : un seul relevé, quel que soit le nombre de demandes) ;
- les documents justificatifs témoignant des publications et des mérites particuliers du candidat (article 95 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979) en rapport avec la fonction exercée et/ou à conférer. Ces documents seront présentés de façon distincte et accompagnés d'un sommaire numéroté.

Les documents complétés doivent être envoyés:

- Pour le **18 mai 2022** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi
- Par lettre recommandée à la poste, à l'adresse suivante :

Wallonie-Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels
Cellule promotion et sélection - Bureau 2G20
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

- Si possible, envoyez également votre demande par courriel à nicolas.lijnen@cfwb.be

Vous souhaitez plus d'informations?

Contactez-nous via l'adresse mail : nicolas.lijnen@cfwb.be

Nicolas LIJNEN

Attaché à la Direction générale des Personnels WBE
Service général de la gestion des personnels de l'enseignement WBE
Cellule Promotion et sélection
Boulevard du Jardin botanique 20-22 à 1000 Bruxelles

Conditions requises pour être promu dans la fonction de directeur de CPMS (art 85 de l'Arrêté royal du 27 juillet 1979)

1. être nommé en tant que conseiller psycho-pédagogique et exercer une fonction à prestations complètes dans un CPMS organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
2. compter une ancienneté de service de six ans au moins ;
3. compter une ancienneté de fonction de six ans au moins ;
4. avoir reçu la mention « satisfait » au dernier bulletin de signalement ;
5. être classé à l'une des trois premières places sur la liste des candidats proposée par la Commission de promotion.

Emplois vacants

Les postes suivants sont à pourvoir :

Zone Bruxelles-Capitale : **CPMS d'Auderghem spécialisé
CPMS de Molenbeek**

Zone du Brabant Wallon : **CPMS de Wavre**

Zone de Namur : **CPMS de Jambes spécialisé
CPMS de Tamines**

Zone du Luxembourg : **CPMS d'Arlon**

Zone Wallonie Picarde : **CPMS d'Ath**

Zone du Hainaut centre : **CPMS de Dour**

Zone du Hainaut Sud : **CPMS de Couvin
CPMS de Philippeville**